



Syndicat National **FO** des Finances Publiques SECTION DE LA MOSELLE

DECLARATION LIMINAIRE CAPL LISTE D'APTITUDE C en B 2017

Madame la Présidente,

La CAP locale réunie ce **07 novembre 2016** va examiner les candidatures des agents ayant postulé à la liste d'aptitude de C en B au titre de l'année 2017.

La situation à la DGFIP, Direction d'un Ministère dit non prioritaire est grave. C'est pourquoi FO-DGFIP, Solidaires et CGT ont lancé un appel national à la grève le 15 novembre prochain exigeant l'ARRET DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS et DES RESTRUCTURATIONS.

S'agissant de la CAPL de ce jour :

F.O.-DGFIP constate que, malheureusement, le nombre de candidats est encore en diminution cette année par rapport aux dossiers recensés l'année dernière

Nous sommes à présent en Moselle sous la barre des 100 candidats !. Les chiffres :

- **Au titre de 2014 :**
164 agents ont fait acte de candidature
- **Au titre de 2015 :**
123 agents ont fait acte de candidature
- **Au titre de 2016 :**
119 agents ont fait acte de candidature
- **Au titre de 2017 :**
95 agents ont fait acte de candidature

Pour mémoire : 213 candidats au titre de 2013

Résultat : 118 candidatures en moins depuis 2013, soit une baisse réelle de 66%.

Les nouvelles modalités d'affectation des promus se traduisant pour des agents par des mobilités forcées en sont la cause directe.

Nous rappelons dans cette CAPL que **F.O.-DGFIP**, seul, avait revendiqué lors des discussions avec la Direction Générale le maintien du « *droit au retour* », c'est-à-dire l'affectation dans le département d'origine des agents C promus B par concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude.

F.O.-DGFIP revendique toujours cette garantie.

Mobilité forcée, gain de rémunération ridiculement peu élevé, voire frais de double résidence, c'est là la traduction de l'engagement du Directeur Général du "gagnant-gagnant" avancé lors de la fusion. Chaque agent en mesure aujourd'hui la traduction concrète.

FO-DGFIP condamne également la baisse drastique du nombre de promotions, 6 agents seulement sont proposés excellents (28 en 2013) et exige que la CAPL réunie ce jour inscrive à minima le même nombre d'agents proposés excellents qu'au titre de 2016.

Tout est donc mis en œuvre pour convaincre un nombre croissant d'agents des Finances Publiques de renoncer à ce mode de recrutement statutaire.

FO-DGFIP réaffirme son attachement à la liste d'aptitude, véritable voie d'accès statutaire à la catégorie B.

Envers et contre tout FO-DGFIP continuera de défendre la promotion interne de tous les agents.